

**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du samedi 21 mars 2026 à huit heures et demi, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoquée le lundi 16 mars 2026 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de madame Sandrine GRILLET-DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine GRILLET-DETURCHE, Lionel DUJOUX, Julie NOUGARET, Frédéric CANOVAS, Anne LANDEMAINE, Joël DEMIERRE, Patrice GRISONI, Valérie THABUIS, Denis GIBON, Fernande CATTET, Alexa LEBLANC, Fanny MARULLAZ, Adrien DETURCHE, Victoria MARGUET, Ana-Maria MARTIN, Coralie BORDIER, Philippe BRON, Caroline DELOMPRÉ

Absents : Vincent BEL

Procuration : Vincent BEL a donné procuration à Lionel DUJOUX

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 18

Nombre de Votants : 19 (dont 1 procuration)

Secrétaire de séance : Julie NOUGARET

N° 2026-17 : ELECTION DES ADJOINTS**Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article. L2122-1 et suivants,

Vu la délibération approuvant la création de cinq postes d'adjoints au maire, en application de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de cinq adjoints,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Considérant que les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner,

Considérant la liste de candidature conduite par Sandrine GRILLET-DETURCHE

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

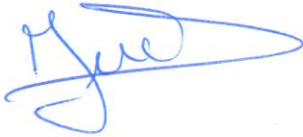
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

La liste conduite par Sandrine GRILLET-DETURCHE a obtenu 18 voix.

SONT ELUS adjoints au maire de la commune de MASSONGY se sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

- 1^{er} adjoint : Monsieur Lionel DUJOUX
- 2^{ème} adjointe : Madame Julie NOUGARET
- 3^{ème} adjoint : Monsieur Frédéric CANOVAS
- 4^{ème} adjointe : Madame Anne LANDEMAINE
- 5^{ème} adjoint : Monsieur Joël DEMIERRE

Certifié exact
La secrétaire de séance
Julie NOUGARET



Massongy, le 23 mars 2026
Le Maire,
Sandrine DETURCHE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.